



Conseil Communautaire du mardi 1^{er} mars 2016 à 19 heures Compte rendu

ETAIENT PRESENTS

BASSE Paul (Autrepes), BEAUD'HUIN Sandrine (Landifay et Bertaignemont), BERTHOUX Jean-Louis (Voharies), BLARY René (Plomion), BUYSSE Eric (Le Hérie la Vieville), CAIL Roselyne (Le Nouvion en Thiérache), CAMBRAYE Olivier (Dorengt), CARLIER Daniel (Englancourt), CHATELAIN Laurence (La Neuville Housset), CHIMOT Jean-Pierre (Le Nouvion en Thiérache), CHIMOT Joël (Boué), CHOULETTE Jérémy (Luzoir), COMBA Jean-Pierre (Gergny), COMPERE Alain (Esquéhéries), CUS Jean-Claude (Hary), CUVELETTE Thibaut (Wiège Faty), DEBESSE Laurent (Fontaine lès Vervins), DEBOUZY André (Etréaupont), DENYS Frédéric (Buironfosse), DHUIEGE Guillaume (Bergues sur Sambre), DOLIGNON Didier (Esquehéries), DORGERE Bertrand (Braye en Thiérache), DORJOT Marc (Esquehéries), DOUBLEMARD Annie (Sains-Richaumont), DOUCY Béatrice (Housset), DUMORTIER Daniel (Sains-Gobert), DUSSART Bernard (Thenailles), FAUCHEUX Bernard (Haution), FAUCONNIER Bernard (La Capelle), FOSTIER Régis (La Capelle), GOSSET Yves (Laigny), GRAVET Didier (Sorbais), GRENIER Jean (Puisieux et Clanlieu), GUILLAUME Alain (Nampcelles la Cour), HAUET Chantal (Le Nouvion en Thiérache), HAVY Sandrine (La Capelle), HERSOY Hugues (Buironfosse), HOUACINE Didier (Le Nouvion en Thiérache), HU Daniel (Marfontaine), HUBERT Denis (Lemé), JOPEK Jacques (Etréaupont), LAMENDIN Olivier (Rougeries), LAMANT Catherine (Boué), LAMOUREUX Vincent (Sains-Richaumont), LANGHENDRIES Jérôme (Lerzy), LECOCQ Serge (La Bouteille), LEGOUX Patrick (Chevennes), LEGRAND Yves (Fesmy le Sart), LECLERE Marc (Le Sourd), LECOYER Régis (Houry), LEJEUNE Jean-Patrice (La Flamengrie), LEFEBVRE Jean-Luc (St Pierre lès Franqueville), LEFEVRE Daniel (Froidestrées), LEMOINE Jean-Louis (Franqueville), LEMOINE Philippe (Gercy), LIEVOIS Michèle (Sains-Richaumont), LOISEAU Michel (Le Nouvion en Thiérache), LUSTENBERGER Corinne (Fontenelle), MAES Christelle (La Capelle), MAILLARD Jean-Claude (Vervins), MARA Claudine (Leschelle), MARLETTE Agnès (La Flamengrie), MARLOT Laurent (Fontaine lès Vervins), MATHIEU Claudile (Vervins), MERESSE Guy (La Capelle), MEURA Frédéric (Papleux), MEURISSE Nicole (La Flamengrie), NICOLAS Mickaël (Sommeron), PAYAN Claude (Landouzy la Cour), PLOTTET Pascale (Le Nouvion en Thiérache), PREDHOMME Raymond (Erloy), PRINCE Jean-Marc (Vervins), RENAUX Jean-Paul (Voulpaix), RICHET Luc (Clairfontaine), SERET Paul (Rocquigny), TELLIER Pierre-Marie (Barzy en Thiérache), THIEBAUT Jean-Albert (Lugny), THOMAS Thierry (Boué), TOUCHE Michel (Harcigny), TRICOTEAUX Régis (Clairfontaine), VANNEAU Christian (Gronard), VERON Paul (Clairfontaine), WATTIER Marie-Anne (Buironfosse), YVERNEAU Damien (Burelles).

ETAIENT REPRESENTES

Ont donné procuration :

BODSON Jean-Paul (Vervins) donne procuration à MAILLARD Jean-Claude (Vervins), (T)
DE GROOTE Antoine (Prisces) donne procuration à SCACERIAUX Valérie (S)
DELAPORTE Jean-René (Rogny) donne procuration à THIEBAUT Jean-Albert (Lugny) (T)
GUILLEMIN Régis (Sains-Algis) donne procuration à BASSAHON Jean-Paul (S)
MOREAU André (Etréaupont) donne procuration à DEBOUZY André (T)
STEVENOT Cyrille (La Bouteille) donne procuration à LECOCQ Serge (La Bouteille) (T)
TORRE Philippe (Berlancourt) donne procuration à LEFEBVRE Jean-Luc (T)
VAN ISAKER Jean (Monceau le Neuf) donne procuration à AUBERT Frédéric (S)

ETAIT EXCUSE

VERIN Guy (Le Nouvion en Thiérache)

ETAIENT ABSENTS

BELLEVEAU Evelyne (Vervins), BRIDE Michel (La Capelle), CAUET Francis (La Bouteille), COCQUELET Sandrine (Le Nouvion en Thiérache), DEMEESTERE Bruno (Fontaine lès Vervins), GOIRE Marie-Christine (Vervins), HUCLIN Steve (Bancigny), JOSEPH Marie-José (Vervins), LECOMPTE Eric (La Vallée au Blé), NOIROUX Bruno (Vervins), PETIAU Eric (La Neuville lès Dorengt), THIEBAUT Jean (Colonfay) ;

Le Conseil communautaire adopte à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 17 décembre 2015. L. Marlot indique que le procès-verbal ne reprend pas le fait que le président ait appelé téléphoniquement des maires au sujet du vote relatif au transfert de la compétence développement économique et touristique fluvial. Après vérification il s'avère que le compte rendu de la séance du 17 décembre 2015 évoque bien cela : « Sur le transfert de compétences en cours lié au projet de Canal de La Sambre il (Paul Véron) précise avoir appelé quelques maires pour connaître les raisons des votes défavorables de leurs communes ».

Nomination d'un secrétaire de séance : Mme C. Mara ; secrétaire auxiliaire : Sébastien CARTON

1 – Compte administratif 2015 - Budget principal, budget annexe déchets ménagers, budget annexe ZAE, budget annexe PLI, budget annexe MSP, budget annexe SPANC, budget annexe assainissement Affermage, budget annexe assainissement Régie.

- Compte administratif 2015 du budget principal de la CCTC:

En fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 7 072 273, 26 € et les recettes à 8 142 858 €, ce qui donne un résultat excédentaire de 1 070 584, 74 € pour la section. Compte tenu de la reprise des résultats des exercices antérieurs, excédentaires à hauteur de 3 091 234, 21 €, le solde d'exécution de la section de fonctionnement au 31/12/2015 fait apparaître un résultat excédentaire de 4 161 818, 95 €.

En investissement, les dépenses s'élèvent à 1 559 850, 63 € et les recettes à 1 246 338, 65 €, ce qui donne un résultat déficitaire de 313 511, 98 € pour la section. Compte tenu de la reprise des résultats des exercices antérieurs, excédentaires à hauteur de 341 125, 95 €, et des restes à réaliser (533 462, 45 € en dépenses) le solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2015 fait apparaître un résultat déficitaire de 505 848, 48 €.

La balance générale du compte administratif 2015 du budget principal présente donc un excédent d'un montant de **3 655 970, 47 €**.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2015 du budget principal.

- Compte administratif 2015 du budget annexe déchets ménagers :

En fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 3 240 131, 74 € et les recettes à 3 251 939, 87 €, ce qui donne un résultat excédentaire de 11 808, 13 € pour la section. Compte tenu de la reprise des résultats des exercices antérieurs, excédentaires à hauteur de 672 200, 49 €, le solde d'exécution de la section de fonctionnement au 31/12/2015 fait apparaître un résultat excédentaire de 684 008, 62 €.

En investissement, les dépenses s'élèvent à 20 221,80 € et les recettes à 13 559, 00 €, ce qui donne un résultat déficitaire de 6 662, 80 € pour la section. Compte tenu de la reprise des résultats des exercices antérieurs, excédentaires à hauteur de 32 294, 29 €, le solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2015 fait apparaître un résultat excédentaire de 25 631, 49€.

La balance générale du compte administratif 2015 du budget annexe déchets ménagers présente donc un excédent d'un montant de **709 640, 11€**.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2015 du budget annexe déchets ménagers.

- Compte administratif 2015 du budget annexe ZAE:

En fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 347 085, 06 € et les recettes à 321 040, 13 €, ce qui donne un résultat déficitaire de 26 044, 93 € pour la section.

En investissement, les dépenses s'élèvent à 866 945, 78 € et les recettes à 896 392, 30 €, ce qui donne un résultat excédentaire de 29 446, 52 € pour la section. Compte tenu de la reprise des résultats des exercices antérieurs, déficitaires à hauteur de 1 058 303, 37 €, et des restes à réaliser (272 929, 50€ en dépenses et 202 292 € en recettes) le solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2015 fait apparaître un résultat déficitaire de 1 099 494, 35 €.

La balance générale du compte administratif 2015 du budget annexe ZAE présente donc un déficit d'un montant de **1 125 539, 28 €**.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2015 du budget annexe ZAE.

- Compte administratif 2015 du budget annexe "Parc locatif intercommunal":

En fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 5 825, 69 € et les recettes à 2 669.83 €, ce qui donne un résultat déficitaire de 3 155, 86 € pour la section. Compte tenu de la reprise des résultats des exercices antérieurs, déficitaires à hauteur de 4 373, 89 €, le solde d'exécution de la section de fonctionnement au 31/12/2015 fait apparaître un résultat déficitaire de 7 529, 75 €.

En investissement, les dépenses s'élèvent à 10 556, 25 € et les recettes à 5 552, 13 €, ce qui donne un résultat déficitaire de 5 004,12 € pour la section. Compte tenu de la reprise des résultats des exercices antérieurs, excédentaires à hauteur de 61 604, 17 € le solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2015 fait apparaître un résultat excédentaire de 56 600, 05 €.

La balance générale du compte administratif 2015 du budget annexe PLI présente donc un excédent d'un montant de 49 070, 30 €. Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2015 du budget annexe PLI.

- Compte administratif 2015 du budget annexe « MSP »:

En fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 720.00 € et les recettes à 0.00 €, ce qui donne un résultat déficitaire de 720.00 € pour la section, ce qui correspond au solde d'exécution de la section.

En investissement, les dépenses s'élèvent à 60 946, 20 € et les recettes à 0.00 €, ce qui donne un résultat déficitaire de 60 946, 20 € pour la section. Compte tenu des restes à réaliser (1 095 915, 46 € en dépenses et 342 000 € en recette) le solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2015 fait apparaître un résultat déficitaire de 814 861, 66€.

La balance générale du compte administratif 2015 du budget annexe MSP présente donc un déficit d'un montant de **815 581, 66 €**.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2015 du budget annexe MSP.

- Compte administratif 2015 du budget annexe "Assainissement non collectif":

En fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 74 249, 76 € et les recettes à 87 119, 00 €, ce qui donne un résultat excédentaire de 12 869, 24 € pour la section.

En investissement, les dépenses s'élèvent à 355 973, 59 € et les recettes à 492 871, 15 €, ce qui donne un résultat excédentaire de 136 897, 56 € pour la section. Compte tenu de la reprise des résultats des exercices antérieurs, déficitaires à hauteur de 294 334, 16 €, et des restes à réaliser (390 350 € en

recettes et 209 000 € en dépenses) le solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2015 fait apparaître un résultat excédentaire de 23 913, 40 €.

La balance générale du compte administratif 2015 du budget annexe SPANC présente donc un excédent d'un montant de **36 782.64 €**.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2015 du budget annexe SPANC.

- Compte administratif 2015 du budget annexe "Assainissement Affermage":

En fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 115 252, 09 € et les recettes à 57 347, 82 €, ce qui donne un résultat déficitaire de 57 904, 27 € pour la section. Compte tenu de la reprise des résultats des exercices antérieurs, excédentaires à hauteur de 715 414, 82 €, le solde d'exécution de la section de fonctionnement au 31/12/2015 fait apparaître un résultat excédentaire de 657 510, 55 €.

En investissement, les dépenses s'élèvent à 61 195, 21 € et les recettes à 118 503, 63 €, ce qui donne un résultat excédentaire de 57 308, 42 € pour la section. Compte tenu de la reprise des résultats des exercices antérieurs, excédentaires à hauteur de 769 045, 22 €, le solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2015 fait apparaître un résultat excédentaire de 826 353, 64 €.

La balance générale du compte administratif 2015 du budget annexe assainissement affermage présente donc un excédent d'un montant de **1 483 864, 19 €**.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2015 du budget annexe assainissement affermage.

- Compte administratif 2015 du budget annexe "Assainissement Régie":

En fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 1 537 260, 50 € et les recettes à 1 639 183, 63 €, ce qui donne un résultat excédentaire de 101 923, 13 € pour la section. Compte tenu de la reprise des résultats des exercices antérieurs, excédentaires à hauteur de 568 623, 73 €, le solde d'exécution de la section de fonctionnement au 31/12/2015 fait apparaître un résultat excédentaire de 670 546, 86 €.

En investissement, les dépenses s'élèvent à 670 978, 96 € et les recettes à 1 967 898, 89 €, ce qui donne un résultat excédentaire de 1 296 919, 93 € pour la section. Compte tenu de la reprise des résultats des exercices antérieurs, déficitaires à hauteur de 86 113, 53 €, et des restes à réaliser (20 000 € en dépenses) le solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2015 fait apparaître un résultat excédentaire de 1 190 806, 40€.

La balance générale du compte administratif 2015 du budget annexe assainissement régie présente donc un excédent d'un montant de **1 861 353, 26 €**.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2015 du budget annexe assainissement régie.

2 - Compte de gestion 2015 du receveur communautaire - Budget principal, budget annexe déchets ménagers, budget annexe ZAE, budget annexe PLI, budget annexe MSP, budget annexe SPANC budget annexe assainissement Affermage, budget annexe assainissement Régie.

Le Conseil communautaire est informé que les comptes de gestion 2015 du receveur communautaire concernant le budget principal, le budget annexe déchets ménagers, le budget annexe "ZAE", le budget annexe "PLI", le budget annexe « MSP », le budget annexe "SPANC", le budget annexe "Assainissement Affermage" et le budget annexe "Assainissement Régie", reprennent dans leurs écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés ainsi que toutes les opérations d'ordre

Ces comptes de gestion sont conformes aux comptes administratifs de la Communauté de Communes.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'ensemble des comptes de gestion du budget principal et des 7 budgets annexes dressés pour l'exercice 2015 par le Receveur Communautaire, et précise qu'ils n'appellent aucune observation ni réserve.

3. Clôture du budget annexe assainissement affermage

Il est rappelé que par délibération en date du 12 décembre 2013 le conseil communautaire a décidé de reprendre l'exploitation de l'ensemble des stations d'épurations et réseaux d'assainissement collectif dans le cadre de la régie communautaire. Par conséquent il n'existe plus actuellement sur le territoire d'équipements gérés en affermage.

Le budget annexe affermage dont le compte administratif 2015 vient d'être approuvé n'a ainsi plus lieu d'être et doit être clôturé.

Le compte administratif et le compte de gestion 2015 du budget de l'assainissement collectif affermage approuvé ce jour laisse apparaître les soldes et résultats suivants :

		RESULTATS Exercice 2015	REPORTS 2014	RESTE A REALISER	TOTAL
Fonctionnement	D	115 252.09			115 252.09
	R	57 347.82	715 414.82		772 762.64
Investissement	D	61 195.21			61 195.21
	R	118 503.63	769 045.22		887 548.85
Résultat		- 595.85			1 483 864.19

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, procède à la clôture du budget annexe assainissement collectif affermage.

4. Autorisation de paiement de dépenses d'investissements avant vote BP 2016

Compte tenu que le vote du budget primitif 2016 est prévu fin mars, et afin d'assurer la continuité du fonctionnement des services intercommunaux, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du BP 2016 dans la limite de 25 % des crédits ouverts aux budgets de l'exercice 2015.

Budget principal

	Crédits votés au BP 2015	Montants des DM 2015	Montant prendre compte à en	Crédits ouverts avant vote BP 2016
Opération d'équipement n°70 école de musique	19 450 €	0	19 450 €	4 862, 50 €
opération d'équipement n°100 Maison de santé Le Nouvion	5 000 €	0	5 000 €	1 250 €
opération d'équipement n°11 Acquisition matériels divers	118 000 €	0	118 000 €	29 500 €
opération d'équipement n°15 PLI	60 000 €	- 17 000 €	43 000 €	10 750 €
opération d'équipement n°30 Etudes diverses	30 000 €	17 000 €	47 000 €	11 750 €

opération d'équipement n°80 Accueil petite enfance	1 807 068 €	0	1 807 068 €	451 767 €
--	-------------	---	-------------	-----------

Budget annexe ZAE

	Crédits votés au BP 2015	Montants des DM 2015	Montant à prendre en compte	Crédits ouverts avant vote BP 2016
Chapitre 27 Autres immobilisations financières	1 219 065 €	- 20 000 €	1 199 065 €	299 766, 25 €
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	0 €	420 000 €	420 000 €	105 000 €
opération d'équipement n°25001 ZAE Vervins pépinière	6 000 €	- 1680 €	4 320 €	1 080 €
opération d'équipement n°28 Atelier relais Vervins	54 000 €	0	54 000 €	13 500 €

Budget annexe déchets ménagers

	Crédits votés au BP 2015	Montants des DM 2015	Montant à prendre en compte	Crédits ouverts avant vote BP 2016
Opération d'équipement n°12 Collecte sélective	18 000 €	0	18 000 €	4 500 €
opération d'équipement n°60 déchetteries	570 000 €	0	570 000 €	142 500 €

Budget annexe PLI

	Crédits votés au BP 2015	Montants des DM 2015	Montant à prendre en compte	Crédits ouverts avant vote BP 2016
Opération d'équipement n°30 Fontenelle logement 4	58 674, 60 €	0	58 674, 60 €	14 668, 65 €

Budget annexe MSP

	Crédits votés au BP 2015	Montants des DM 2015	Montant à prendre en compte	Crédits ouverts avant vote BP 2016
Opération d'équipement n°501 MSP La Capelle	1 185 500 €	37 762, 66 €	1 223 262, 66 €	305 815, 66 €

Budget annexe assainissement régie

	Crédits votés au BP 2015	Montants des DM 2015	Montant à prendre en compte	Crédits ouverts avant vote BP 2016
Opération d'équipement n°61 Sains-Richaumont réseaux collectifs	499 570, 38 €	0	499 570, 38 €	124 892, 59 €
opération d'équipement n°800 Desserte Marlemperche	41 000 €	0	41 000 €	10 250 €

5. PETR du pays de Thiérache : avance sur cotisation 2016

Il est rappelé que le Syndicat Mixte du Pays de Thiérache a été créé par arrêté préfectoral du 20 juillet 2004 et est devenu Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) par arrêté préfectoral du 27 octobre 2014.

La cotisation statutaire au PETR du pays de Thiérache pour l'année 2015 était d'un montant de 279 153, 60 € (10,20 € x 27 368 habitants) décomposé comme suit :

- 1.80 pour les frais de structure du PETR
- 1.00 pour l'amorçage d'un fond de roulement pour le PETR
- 1.10 pour Herbus
- 6.30 pour l'office de tourisme

La cotisation statutaire 2016 ne pourra être versée qu'à compter de l'adoption du budget primitif 2016 et afin de permettre au PETR du Pays de Thiérache de disposer d'une trésorerie et de limiter le recours coûteux à une ligne de trésorerie le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de verser un montant équivalent à 70% de la cotisation statutaire 2015, soit un montant de 195 407, 52 €.

6. Actualisation tableau des effectifs

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, actualise le tableau des effectifs au 1^{er} mars 2016 de la manière suivante :

Grade	Effectif autorisé	Effectif pourvu
Attaché Principal	1	1
Attaché	2	2
Ingénieur principal	1	1
Ingénieur	3	3
Professeur d'enseignement artistique chargé de direction	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe spécialité intervention en milieu scolaire TC (20 heures hebdomadaires)	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe spécialité éveil et pratique collective TNC (3 heures hebdomadaires)	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe spécialité cor/formation musicale TNC (12.5 heures hebdomadaires)	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe spécialité piano/accompagnement TC (20 heures hebdomadaires)	1	1
Assistant d'enseignement artistique spécialité piano/accompagnement TC (5 heures hebdomadaires)	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe spécialité guitare TNC (10 heures hebdomadaires)	1	1
Assistant d'enseignement artistique spécialité guitare basse TNC (3 heures hebdomadaires)	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe spécialité formation musicale/chant choral TNC (8 heures 30 hebdomadaires)	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe spécialité contrebasse TNC (3 heures hebdomadaires)	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe spécialité technique vocale et chant TNC (6 heures 30 hebdomadaires)	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe spécialité clarinette TNC (2 heures 30 hebdomadaire)	1	1
Assistant d'enseignement artistique spécialité musique actuelle TC (20 heures hebdomadaires)	1	1
Assistant d'enseignement artistique spécialité percussions classiques/FM TNC (13 heures 30 hebdomadaires)	1	1
Assistant d'enseignement artistique spécialité formation musicale/flûte TNC (20 heures hebdomadaires)	1	1
Assistant d'enseignement artistique spécialité guitare classique/formation musicale TNC (14 heures hebdomadaires)	1	1
Assistant d'enseignement artistique spécialité percussions classiques et éveil musical TNC (12 heures)	1	1
Assistant d'enseignement artistique spécialité violon TNC (5 heures 30 hebdomadaires)	1	1
Assistant d'enseignement artistique spécialité saxophone TNC (5 heures hebdomadaires)	1	1
Assistant d'enseignement artistique spécialité trompette TNC (2 heures 30 hebdomadaires)	1	1
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	1	1
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	1	1
Technicien	1	1
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	1	1
Rédacteur	1	1
Educateur de jeunes enfants	1	1
Auxiliaire de puériculture de 1 ^{ère} classe	1	1
Agent social territorial de 2 ^{ème} classe	1	1
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	2	2
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	4	4
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	3	3

Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	1	1
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	10	9
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe TNC (15 heures hebdomadaires)	1	1
Total agents TC	56	54
<i>Dont agents TNC</i>	<i>17</i>	<i>16</i>
Pour info encadrants chantiers insertion CDD droit public	3	3
Pour info encadrant chantier insertion CDI droit public	1	1
Pour info salariés droit privé régie assainissement CDI	2	2
Pour info salariés droit privé régie assainissement CDD	2	2

7. Approbation rapport et schéma de mutualisation

L'article L5211-39-1 du code général des collectivités territoriales met à la charge de chaque structure intercommunale à fiscalité propre l'élaboration et l'adoption d'un rapport et d'un projet de schéma de mutualisation des services.

L'article 74 de la récente loi n°2015-991 du 7 août 2015 précise que ce rapport relatif aux mutualisations de services et le projet de schéma afférent sont transmis pour avis aux conseils municipaux des communes membres et sont approuvés par l'organe délibérant de l'établissement public.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité (11 voix contre) :

- **COMPLETE** la délibération n°2832/CC/14 en date du 24 avril 2014 portant délégation d'une partie des attributions du conseil au bureau communautaire en ajoutant l'exception suivante :

18. Adoption et actualisation schéma de mutualisation

- **ADOpte** le rapport et projet de schéma de mutualisation

P. Véron précise que l'action des communes et de la CCTC est complémentaire. Au niveau de la CCTC, il s'agit d'œuvrer tous ensemble dans les domaines transférées, les communes œuvrant dans tous les autres domaines. Dans cet esprit, le schéma de mutualisation est souple et n'impose aucune obligation ; il s'agit de travailler ensemble, la mutualisation se traduira par ce que les élus souhaiteront.

8. Désignation des suppléants au collège élus au comité de programmation LEADER

Dans le cadre de la politique agricole commune, au titre du soutien au développement rural, il est procédé à un appel à projets pour la mise en place du programme européen LEADER qui donne à des partenariats public-privé les moyens de mettre en œuvre des stratégies locales de développement de l'économie rurale. En Picardie, le partenariat régional a réservé 1,5 millions d'euros minimum pour le financement des projets LEADER en Thiérache pour la période 2014/2020.

Un comité de programmation composé d'un collège issu de la société civile et d'un collège d'élus a pour mission de valider les projets éligibles.

Le collège des partenaires publics se compose, pour chaque communauté de communes, de 2 titulaires et 2 suppléants.

Au vu de la stratégie retenue « Valoriser les potentiels de la Thiérache au travers de la mise en réseau et la coordination des initiatives locales », les titulaires désignés par le PETR du Pays de Thiérache sont les Présidents et les Vice-Présidents en charge des questions économiques. Deux suppléants doivent également être désignés.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte que MM. Paul Véron, Président et Régis Fostier, Vice-Président délégué au Développement économique sont titulaires du comité de programmation LEADER 2014-2020. Il désigne MM. A. Debouzy et L. Marlot en tant que délégués suppléants.

9. Election 10^{ème} vice-président et éventuellement 1 membre bureau communautaire

Il est rappelé que lors de la séance d'installation du 17 avril 2014, le conseil communautaire a fixé à 11 le nombre de vice-présidents. Lors de cette même séance, Mme Isabelle Ittelet, conseillère municipale de Sains-Richaumont, a été élue 10^{ème} vice-présidente de la communauté de communes.

Celle-ci a démissionné pour cause d'incompatibilité avec ses mandats de conseiller départemental et régional. Il convient donc de procéder à son remplacement et, en application des dispositions du code général des collectivités territoriales, à l'élection du 10^{ème} vice-président.

Monsieur Le Président précise qu'il donnera à ce vice-président la même délégation, à savoir le développement culturel.

Il est procédé à l'élection.

10^{ème} Vice-Président

Candidats : M. Vincent Lamoureux ; Mme Michèle Lievois

Premier Tour du Scrutin

Chaque délégué, à l'appel de son nom, a déposé son bulletin de vote dans l'urne prévue à cet effet.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 87

Bulletins blancs ou nuls : 5

Suffrages exprimés : 82

Majorité absolue : 42

Ont obtenu : M. Vincent Lamoureux : 54 voix

Mme Michèle Lievois : 28 voix

M. Vincent Lamoureux ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 10^{ème} Vice-Président et a été immédiatement installé dans sa fonction.

M. Le Président rappelle que M. Vincent Lamoureux fait déjà parti du bureau communautaire en vertu d'une délibération du 17 avril 2014 et que conformément à l'article 11 des statuts de la communauté de commune le bureau communautaire est composé de 28 membres dont le président et les vice-présidents.

Suite à l'élection de ce jour à la 10^{ème} vice-présidence de celui-ci le bureau n'est composé que de 27 membres.

Par conséquent il convient de procéder à l'élection d'un nouveau membre.

Election membre du bureau communautaire

Candidats :

Mmes Annie Doublemard, Michèle Lievois

Premier Tour du Scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 87

Bulletins blancs ou nuls : 13

Suffrages exprimés : 74

Majorité absolue : 38

Ont obtenu :

- Mme Annie Doublemard : 42 voix

- Mme Michèle Lievois : 32 voix

Mme Annie Doublemard ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée membre du bureau communautaire et immédiatement installée dans sa fonction.

10. Indemnité 10ème vice-président

Il est rappelé que par délibération du 24 avril 2014 le conseil communautaire a fixé l'indemnité de fonction de vice-président de la façon suivante : 9% de l'indice brut 1015, le taux maximum légal étant de 24,73%

Par conséquent, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité fixe de la même manière l'indemnité du nouveau vice-président élu.

11. Questions diverses

11.1 Commune nouvelle Boué Etreux Oisy

Olivier Cambraye, président des maires de l'ex canton du Nouvion, intervient sur le sujet. Il indique que ses propos sont tournés vers l'avenir dans un esprit constructif. La commune nouvelle est une possibilité juridique et il ne lui appartient pas de commenter le vote de principe de la veille des élus des 3 communes de Boué, Etreux et Oisy fortement en faveur de la création de la commune. Il précise que les élus d'Etreux et Boué ont aussi procédé à un vote de principe en faveur du rattachement à la future communauté de communes qui sera issue de la fusion entre la communauté de communes de la région de Guise et la communauté de communes de la Thiérache d'Aumale. Les élus de Boué n'ont pas voté sur ce point.

Juridiquement la commune nouvelle devra choisir une communauté de communes de rattachement dans le mois suivant sa création. Ce choix aura nécessairement des conséquences sur la CCTC.

La création effective de la commune nouvelle sera probablement fixée au 1^{er} janvier 2017, ce qui peut laisser croire qu'on a du temps. O. Cambraye indique qu'au contraire, il faut analyser et anticiper les conséquences sur les finances, investissements, ressources, etc. dès maintenant. Il sollicite ainsi la création d'une commission en charge d'évaluer ces incidences. Une fois celles-ci connues cela pourra permettre de définir les orientations de la CCTC pour les années à venir.

Il compare la situation de la CCTC et de Boué à un divorce et rappelle qu'il en existe diverses formes qu'ils soient plutôt contentieux et conflictuels ou plutôt amiables et mutuels. Il indique que chacun pourra avoir son opinion sur le type de divorce en l'espèce.

Il précise que le retrait de Boué signifie certes un nouveau départ mais pas un arrêt de mort pour la CCTC et qu'il y a actuellement des projets à mener et qu'il y en aura toujours : déploiement du très haut débit, micros crèches, MSP, etc.

O. Cambraye interroge ensuite sur la réflexion à avoir dès l'élaboration du budget 2016 compte tenu du retrait futur de Boué. Il pose également question sur la légitimité de T. Thomas à diriger seul la commission des finances et propose d'anticiper sur le passage de témoin. Il précise qu'il s'agit d'une interrogation liée au contexte de création de la commune nouvelle et non sur la compétence de la personne.

Il conclut son propos en indiquant croire en l'esprit intercommunal et précise que l'intercommunalité sera l'échelon pertinent dans les années à venir. Il invite à être solidaire et à aller de l'avant ensemble pour bâtir une intercommunalité plus forte, pour un développement économique et culturel du territoire.

Laurent Marlot intervient en tant que président des maires de l'ex canton de Vervins. Il indique que son propos va dans le sens de celui d'Olivier Cambraye. Il n'y a aucune remise en cause du choix politique et de la volonté de création de la commune nouvelle. Par contre il souligne que ce projet intervient dans un contexte particulier qu'est celui du transfert de la compétence à la CCTC permettant de financer le fonctionnement du canal de la Sambre. Si le projet de commune nouvelle et de retrait de la CCTC de Boué avait été connu plus tôt certaines communes n'auraient pas voté favorablement. Il exprime le souhait des maires de l'ex canton de Vervins de voter à nouveau sur le transfert de cette compétence, si cela est juridiquement faisable.

Il précise, à titre personnel, qu'il est nécessaire d'avoir une vision à long terme et que pour cela il ne faut pas que le périmètre de la CCTC soit modifié régulièrement. Il signale que l'information des élus communautaires sur le projet de commune nouvelle aurait dû être faite différemment par les représentants de Boué. En effet lors du dernier bureau communautaire, le sujet concernant le canal de la Sambre a été évoqué en début de séance alors que celui concernant la commune nouvelle à la fin.

Paul Véron, confirme sur le sujet de la commune nouvelle qu'il n'y a aucune remise en cause de la volonté des communes de créer une commune nouvelle. La CCTC a certes organisé une réunion d'information sur le sujet en 2015 mais sans en faire une promotion. Les élus des communes de Boué, Etreux et Oisy ont marqué une majorité forte la veille lors d'un vote « à blanc ». Le projet a donc une probabilité presque certaine d'aboutir, il n'y a aucun obstacle juridique. Le conseil communautaire n'a pas à intervenir et ne peut empêcher le processus.

Il confirme la nécessité d'analyser de façon fine les conséquences du retrait de Boué, tout en précisant qu'il s'agit d'une hypothèse, même si, à l'heure actuelle, c'est la plus probable. La transparence sera totale sur cela et il est possible que cela engendre une remise en cause, au moins partielle, du pacte financier de 2011.

Concernant le dernier bureau communautaire il précise que le sujet « commune nouvelle » a été évoqué en fin de réunion suite à une demande écrite d'Olivier Cambraye. Même sans celle-ci, l'intervention de T. Thomas était prévue.

Sur la thématique de la Sambre Paul Véron indique que le protocole d'accord n'est pas signé à ce jour et qu'effectivement avant signature il faut étudier juridiquement les conséquences sur celui-ci du retrait de Boué.

Enfin concernant les fonctions des vice-présidents actuels élus de Boué Paul Véron indique qu'une réflexion pourra être engagée sur la transition.

Thierry Thomas intervient en indiquant comprendre l'interpellation des uns et des autres sur le sujet. Il rappelle brièvement le processus : une rencontre des maires des 3 communes sur le sujet a été faite en décembre dernier, le travail réel ayant débuté en janvier avec les autres élus. Le processus de transfert de la compétence liée à la Sambre est plus ancien (vote du conseil en septembre) et par conséquent les deux sujets ne pouvaient pas temporellement être liés. Par ailleurs il rappelle que jusque l'été 2015 environ un projet de commune nouvelle regroupant l'ensemble des communes de la communauté de communes de la Thiérache d'Aumale était à l'étude et que cela ne concernait pas Boué.

Il indique son étonnement quant à la forte majorité exprimée par les élus des 3 communes sur le projet et que dorénavant le travail de fond administratif et technique entre les 3 communes et entre celles-ci et les intercommunalités débute. Il signale que si les élus d'Etreux et Oisy ont marqué une préférence pour un rattachement à la communauté de communes Guise/Aumale aucune délibération ferme n'a été prise sur le sujet. La commune nouvelle devrait vraisemblablement être acceptée par délibération vers fin mai, début juin et c'est à ce moment que la décision définitive sur le rattachement à un EPCI sera opéré.

T. Thomas élargit ensuite le débat en indiquant qu'il y aura, dans les années à venir, des volontés de création d'autres communes nouvelles au sein de la CCTC, le processus est désormais lancé partout en France. Il s'agit d'une forme importante de mutualisation, devenue nécessaire dans le contexte actuel. La commune nouvelle en cours de création entre Etreux, Boué, Oisy pourra même s'agrandir à compter de 2020.

Paul Véron reprend la parole pour confirmer que le départ de Boué aura des conséquences sur les recettes budgétaires de la CCTC car c'est une commune où le dynamisme de la fiscalité économique a été le plus marqué depuis 2012. Néanmoins la situation ne sera pas catastrophique, il faudra juste adapter les investissements et projets en conséquence. Cela ne doit pas les réduire à néant pour autant.

Jean Marc Prince prend la parole pour indiquer que le retrait à venir de Boué n'est pas une « bonne nouvelle » et intervient dans un contexte difficile lié notamment au transfert de compétence relatif à la Sambre. Il ajoute que le contexte est également compliqué du point de vue du climat politique actuel au sein de la CCTC. Il indique son soutien au président et fait remarquer que les critiques envers la CCTC sont régulières mais que paradoxalement il est également fait grief à Boué de risquer de la quitter. Il souhaite une transparence totale sur le sujet et espère qu'il n'y aucune volonté politique derrière le projet.

Paul Véron confirme sa volonté aussi de transparence totale sur le sujet et sa détermination pour que les sujets sensibles, polémiques soient débattus, au sein du conseil communautaire, de façon saine sans propos irrespectueux entre élus ; qu'il y ait débat et pas simplement critiques. Il conclut que l'image donnée de la CCTC à l'extérieure découle de cela.

11.2 Dossier M. Huclin – Plomion

JC Cus indique avoir été destinataire, comme tous les membres de la commission assainissement collectif, d'un dossier émanant de M. Huclin demeurant à Plomion relatif à des inondations régulières dans son habitation depuis plusieurs années.

P. Véron rappelle qu'un contentieux entre M. Huclin et la CCTC est pendante devant la cour administrative d'appel. Sans reprendre l'intégralité des faits, M. Huclin souhaite mettre en cause la responsabilité de la Commune de Plomion et de la Communauté de Communes de la Thiérache du Centre suite à des travaux réalisés il y a quelques années. Ce dossier n'ayant jamais pu être réglé à l'amiable et par expertises d'assurances, M. Huclin a obtenu la réalisation d'une expertise par un expert désigné par le Tribunal Administratif. Le rapport final établi par cet expert date de 2012 et conclu en substance que les origines des

problèmes d'inondations chez M. Huclin ont de multiples causes. Ce dernier n'accepte cependant pas cette conclusion et avait demandé au tribunal administratif d'ordonner une nouvelle expertise. Il a été débouté de sa demande par jugement en date de décembre 2014. Il fait aujourd'hui appel de ce refus devant la cour administrative d'appel de Douai.

Il n'existe donc pas aujourd'hui de document établissant la responsabilité de la Communauté de communes de la Thiérache du centre et de la commune de Plomion dans les désagréments subis par Monsieur Michel Huclin. Cela lui a déjà été indiqué à plusieurs reprises mais ce dernier ne l'accepte pas et reprend régulièrement le sujet.

L'ordre du jour étant épuisé la séance a été levée à 23h15.

Le Président,

Paul VERON